

**Numéro:** 15.117

**Date:** 13 février 2015, 13h24

**Type de proposition:** Postulat

**Rattaché à:** 14.032, Hôpital Neuchâtelois (HNE) – Cautionnement et assainissement du bilan

**Auteur-e-s:** Jean-Bernard Wälti

**Titre:** HNE site unique au Val-de-Ruz: LE moment de prendre LA décision

## Contenu

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier le meilleur moyen (rapport au GC par exemple) d'obtenir une réponse claire et rapide du législatif cantonal, voire du peuple, aux deux questions précises ci-dessous:

1. Voulons-nous un site unique de soins aigus dans le canton?
2. Si oui, n'est-il pas temps de nous demander s'il ne devrait pas être localisé au Val-de-Ruz, au cœur de l'agglomération neuchâteloise, centre de gravité du canton relativement aux temps d'accès?

## Développement

Quelques constats...

1. Un crédit de 500.000 francs voté pour l'étude du site unique le 27 mars 2013 est encore à disposition. Il est temps, on est même hors délai, pour le Conseil d'Etat de mettre en œuvre l'étude souhaitée;
2. La répartition des missions hospitalières sur deux sites est manifestement dans une impasse;
3. La prise de conscience actuelle met en évidence la véracité des constats faits par *Antares* et *Advimed* ainsi que de ceux de M. Francis Randin;
4. Les passions se réveillent à nouveau. Des propos inquiétants quant à l'unité de ce canton sont tenus, avec le risque de plomber la fin de cette législature et de compromettre gravement la prochaine. Une tension malade entre Haut et Bas est régulièrement mise en exergue;
5. Les ressources sont limitées en matière de personnel médical (pénurie de professionnels de la santé), ressources limitées aussi en termes de financement;
6. L'organisation hospitalière doit se réaliser en centres de compétences afin de garantir la qualité et l'efficacité dans la prise en charge et le traitement des patients, et conjointement faciliter le recrutement de médecins.

Vu ces constats,

Il est temps de nous attacher à des vraies solutions porteuses d'avenir. La réalisation d'un site unique au Val-de-Ruz pourrait sans aucun doute rallier une majorité du peuple neuchâtelois et être attractive pour les professionnels de la santé. Cette idée n'est pas nouvelle, mais elle n'a jamais été sérieusement étudiée.

Nous avons la conviction que même si le Conseil d'Etat fait preuve de courage en admettant qu'il s'est trompé, il n'arrivera jamais à convaincre une majorité du peuple neuchâtelois que Pourtalès est la situation idéale pour un site unique (en pleine ville, près d'un stade, sans possibilité d'extension, avec des accès discutables, etc.)

Les passions s'expriment avec une telle virulence qu'il est temps d'apaiser le débat. La seule solution, solution rationnelle, qui pourrait enfin tous nous rassembler est l'implantation du site unique au Val-de-Ruz, à 15 minutes des agglomérations et au centre de gravité du canton du point de vue des temps d'accès. Proche de l'autoroute et de deux gares, ni du Haut, ni du Bas, à

850 m d'altitude, avec un cadre qui pourrait être favorable aux patients et attractif, en termes d'habitat et de proximité, pour le personnel médical.

Par ce postulat, nous invitons formellement le Conseil d'Etat à étudier la faisabilité de l'implantation d'un site unique au Val-de-Ruz, un site unique dimensionné en tenant compte des capacités des cliniques et hôpitaux privés.

Le Conseil d'Etat pourrait ainsi confirmer ou infirmer le potentiel d'économies financières que d'aucuns prétendent importantes.

**Un développement oral sera encore fait en plénum.**

Premier signataire: Jean-Bernard Wälti.

Autres signataires: Yvan Botteron, Christophe Dolder, Mary-Claude Fallet, Daniel Geiser, Alain Gerber, Jean-Claude Guyot, Christian Hostettler, Stéphane Rosselet, Jean-Bernard Steudler, Laurent Suter, Jean-Paul Wettstein, Michel Zurbuchen.